

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2019

Excusés : M. Philippe CHALOYARD, Mme Claire DAUVERGNE

1 – Approbation du Procès-Verbal du 10 octobre 2019

Validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2 – Finalisation adressage

Monsieur le Maire fait lecture des futures voies affiliées à chaque propriétaire de maisons sur la Commune de Dyo. Cela représente 66 rues et l'achat de 95 panneaux.

Le Conseil valide à l'unanimité les noms des différentes voies.

Des devis ont été effectués par les entreprises VERNAY et PVP pour l'achat des panneaux, poteaux et location de télescopique.

Le Conseil délibère à l'unanimité pour la demande de subvention auprès de l'Etat pour la DETR et auprès du Département pour l'Appel à Projets, dans le cadre de l'adressage.

Monsieur Bernard PLASSON propose d'acheter deux panneaux directionnels pour indiquer la direction de St Symphorien et la Chapelle St Prix suite à la pose du sens interdit.

3- Etude devis mobilier cantine

Monsieur le Maire fait part des devis pour équiper la salle de cantine d'un frigo et d'un lave-vaisselle.

Les établissements PERRIER proposent un tarif de 1 600€ pour un lave-vaisselle, 1 146€ pour un frigo. Tout le matériel est d'usage professionnel.

Les établissements THEVENET présente un lave-vaisselle à 1 988€, un frigo à 1 800€.

Le Conseil est favorable pour l'achat d'un lave-vaisselle professionnel et décide de voir chez d'autres entreprises pour le frigo.

4 – Location salle des fêtes et cantine

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de fixer les tarifs de location commerciale de la cantine.

Le Conseil valide à l'unanimité les tarifs suivants : 80€ pour une location d'un week-end + 40 € par jour supplémentaire et 40€ par jour si la salle est prise en semaine.

Il sera ajouté sur la location de toutes les salles que tous matériel cassé sera refacturé au prix coûtant.

Un devis a été réalisé par l'entreprise QUELIN pour la mise en place d'un compteur gaz à la salle des fêtes. Ce dernier s'élève à 719€. Le Conseil ne donne pas suite au devis pour le moment.

5 – Rapport Syndicat des Eaux

Monsieur Pierre LORTON fait part du rapport annuel 2018 de l'eau potable sur le prix et la qualité du service public du Syndicat des Eaux du Brionnais.

Le Conseil valide le rapport du Syndicat des Eaux du Brionnais.

6- Décision Modificative Budgétaire

Madame la Secrétaire informe qu'il est nécessaire de prendre une délibération modificative afin de pouvoir mandater les dernières factures jusqu'au 15 décembre 2019.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour la saisie des écritures comptables.

7– Informations et questions diverses

Madame la Secrétaire informe d'un courrier de motion du Pays Charolais-Brionnais relatif à la réorganisation de la trésorerie.

Le Conseil délibère à l'unanimité et décide de prendre une motion pour le maintien des services de la trésorerie.

Madame Joëlle JOCAILLE informe que les colis du CCAS ont été distribués auprès des personnes hospitalisées.

Au total il y a eu 18 paniers garnis, 10 boîtes de chocolats et 2 parfums.

Monsieur le Maire informe que Monsieur Roger MARTI a fait don de deux télévisions avec lecteurs DVD et supports à la Commune de Dyo, il sera fait un courrier de remerciements.

Fin de séance : 22h10